

REGLEMENT SITE DE PECHE WICHARD 2026

Règles de pêche :

- Accès au bord de l'eau par l'acquisition d'une carte de pêche annuelle (50 €) ou, journalière (10€), auprès de Calmels Sébastien 06 84 41 03 80 ou enexoalte@yahoo.fr
- Gratuit pour les moins de 18 ans (1 canne) accompagné d'un adulte avec la carte en règle
 - 2 cannes par cartes de pêche
 - Tresse interdite (même canne d'amorçage)
 - Hameçon sans ardillon (ou écrasé) taille 10 maximum
- No kill sur toutes les espèces sauf poissons chats (remise à l'eau interdite)
- Remise à l'eau immédiate pour les amours blancs et carpes
- Tapis de réception obligatoire pour toutes les manipulations des poissons (photo, vidéo etc.)
- Graines crues, fouillis/vers de vase, pain flottant interdit
 - Vos déchets doivent être évacués par vos soins
 - Pêche au vifs/leurres interdite
 - Pêche en batterie interdite

Tout manquement au règlement entrainera UN avertissement, au second écart le retrait du droit de pêche (SANS REMBOURSEMENT) sera appliqué pour une durée de deux ans.

L'étang décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de casses ou de vols

Le gestionnaire : Calmels Sébastien